

o.F.1.3.30.h.- LF

note

Journé le 12. I 50

Note pour le Chef du Département

Concerne : assistance technique
aux pays sous-développés.

En vertu de l'entretien que vous aurez dans le courant de ce mois avec le Professeur F.T. Wahlen, je vous donne ci-après quelques renseignements au sujet de ce vaste programme d'entraide internationale.

Ce plan a été suggéré aux Nations Unies par le point 4 du discours prononcé le 20 janvier 1949 par le Président Truman. Le secrétaire général des Nations Unies a été chargé d'élaborer un rapport en collaboration avec les directeurs généraux des diverses institutions spécialisées intéressées à ce programme d'assistance technique. Ce rapport, qui compte près de 400 pages et qui sert de base de discussion lors de la 9ème session du Conseil économique et social qui s'est tenue à Genève du 5 juillet au 15 août dernier, est un projet très complet d'élargissement du programme coopératif visant à assurer, par l'entremise de l'ONU et de ses institutions spécialisées, l'assistance technique en vue du développement économique.

Au cours de sa 9ème session, le Conseil économique et social a pris une résolution prévoyant la convocation d'une conférence de l'assistance technique à laquelle participeraient avec droit de vote tous les Etats membres des Nations Unies et de ses institutions spécialisées appelés à contribuer à la réalisation de ce programme. Cette conférence, qui aura lieu vraisemblablement en mars prochain, devra déterminer le montant total des contributions que pourront fournir les gouvernements pour la mise en oeuvre du programme pendant la première année. Cette conférence serait aussi chargée d'examiner diverses dispositions financières proposées par le Conseil économique et social, notamment la répartition que le secrétaire général sera appelé à faire des contributions reçues au cours du premier exercice budgétaire. L'aide que la Suisse aurait à fournir dans le cadre de ce programme consisterait, en dehors d'une contribution financière volontaire dont il nous est impossible de fixer déjà le montant même approximativement, en l'envoi d'experts relevant des domaines les plus variés : agriculture, industrie, commerce, transports, enseignement, etc.



Au cours de l'été dernier déjà, l'observateur suisse à la 9ème session du Conseil économique et social avait été chargé de suivre tout particulièrement les débats consacrés à ce problème. Afin d'être à même de préciser l'attitude de la Suisse à l'égard de cette question et de désigner éventuellement la délégation qui représenterait notre pays à la Conférence de l'assistance technique, le Département politique a réuni le 25 octobre 1949, à Berne, les principaux services fédéraux intéressés. Ces services ont été appelés à fournir au Département politique, pour la fin de ce mois, un rapport détaillé faisant connaître leurs points de vue. Sur la base de ces rapports il sera possible, au cours d'une seconde réunion, d'établir des instructions à l'intention de la délégation suisse qui se rendra à la Conférence de l'assistance technique.

Dans sa lettre du 2 janvier, M. Wahlen, après avoir rappelé que c'est à la division qu'il dirige à la FAO qu'échoit la plus grande partie des fonds qui seront alloués à cet organisme par les Nations Unies dans le cadre de leur programme d'assistance technique, expose ce que la Suisse pourrait offrir aux Nations Unies et les bénéfices que notre pays pourrait retirer en participant à cette oeuvre d'entraide. Les Etats-Unis, dans ce domaine, ont une avance qu'il sera difficile aux autres Etats de combler. En effet, depuis de nombreuses années déjà une foule de savants, de professeurs, de techniciens et d'experts américains sont envoyés périodiquement en mission ou en stage dans les divers pays dits sous-développés, et notamment en Amérique latine. Sur cette action gouvernementale est venue en outre se greffer une action à caractère privé (Fondation Rockefeller) dont l'activité s'est surtout manifestée en Chine. M. Wahlen prend comme exemple, afin de marquer la différence qui existe entre les méthodes suisses et américaines, le fait que la chaire qu'il occupait seul à l'Ecole polytechnique fédérale est occupée, dans une université américaine, par onze professeurs; ce qui permet, au bout d'un certain temps, à la moitié d'entre eux de se rendre en mission à l'étranger. Ces techniciens américains ne sont toutefois non seulement les représentants de la science des Etats-Unis, mais aussi les ambassadeurs de la civilisation et de l'économie américaine. C'est la raison pour laquelle, ajoute M. Wahlen, il est très urgent que la Suisse participe à cette action, non seulement dans un but humanitaire et de solidarité, mais aussi pour la défense de ses intérêts, à l'extention de sa culture et de son économie.

Quant à la Conférence de l'assistance technique à laquelle la Suisse, en tant qu'Etat membre d'institutions spécialisées, sera conviée, M. Wahlen fait remarquer que la préparation de cette conférence, du côté suisse, doit retenir toute notre attention. Il suggère de nommer une commission d'experts placés sous la présidence du président de l'Ecole polytechnique fédérale et groupant des représentants des universités, des stations d'essais et de recherches et des grandes associations économiques de l'industrie privée.

A titre d'exemple, M. Wahlen signale un domaine dans lequel la Suisse pourrait jouer un rôle important : c'est celui du parrainage, par l'Ecole polytechnique fédérale ou par des universités suisses, d'institutions soeurs situées dans des pays sous-développés. Ce parrainage resterait dans les limites d'une action bilatérale, c'est-à-dire qu'une université suisse parrainerait une université d'un pays sous-développé déterminé. Toutefois, notre pays aurait encore à faire connaître ce qu'il peut offrir sur le plan multilatéral, c'est-à-dire par l'intermédiaire des Nations Unies et des institutions spécialisées. Cet aspect du problème doit également avoir toute notre attention.

En conclusion, M. Wahlen espère que la Suisse se fera représenter à la conférence de mars prochain par une délégation technique hautement qualifiée, car dans ce domaine, principalement, nous ne pouvons nous permettre de rester isolés.

P.S. Vous nous obligeriez en voulant bien demander à M. Wahlen, lors du prochain entretien que vous aurez avec lui, s'il voit un inconvénient à la transmission de sa lettre du 2 janvier aux services fédéraux intéressés. Nous tenons en effet à renseigner ces derniers dans la plus large mesure possible.